



**N° 21.01**  
**ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 03 février de l'an deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 32 Titulaires / 32 Suppléants

**Titulaires présents (19) :**

DEBES Céline ; FAYET Michel ; GIRAUD Denis ; LIGONNET Andrée ; MARY Alain ; CASTAING Patrick ; ROSET Patrick ; VERNAY Julie ; BOUSQUET Patrick ; CHAMPEAU Hervé ; JOURDAIN Jean-Pierre ; MARMONIER Pierre ; BERTHELOT Jean-Pierre ; BOUVIER PATRON Denis ; GIBBONS Grégory ; GONZALEZ Frédéric ; QUILES Joseph ; SPITZNER Francis ; FRACHON Marie-Christine.

**Suppléants participants au vote (4):**

SUCHET Noël ; DANTHON Brigitte ; HUMBERT Claude ; GAUTHIER Marcel.

**Excusés et pouvoirs (7) :**

BUSSY Chantal pour DANTHON Brigitte ; DENIS Christophe pour LIGONNET Andrée ; GIRARD Jean-Pierre pour FAYET Michel ; VERNAISON Clément pour DEBES Céline ; VIAL Guillaume pour SUCHET Noël ; DEVAUX Vanessa pour ROSET Patrick ; AMEZIANE Karim pour SPITZNER Francis.

**Excusés (5) :**

VILLARD Claude ; PETROZZI Bruno ; RABILLOUD Jean-René.

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. Patrick CASTAING, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,  
Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2021 qui s'est déroulé lors de la séance du 9 décembre 2020

Je propose donc au Comité syndical :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 32 557 524.15 €, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
- opérations réelles	25 853 080.00	27 073 736.39
- opérations d'ordre	1 767 856.00	61 984.00
- excédent repris au 002		485 215.61
<b>Total</b>	<b>27 620 936.00</b>	<b>27 620 936.00</b>
<b>Investissement</b>		
- opérations réelles	4 716 263.00	1 384 420.48
- reports de crédits	138 341.15	0.00
- opérations d'ordre entre section	61 984.00	1 767 856.00
- opérations d'ordre interne à la section	20 000.00	20 000.00
-excédent repris au 001		1 764 311.67
-affectation des résultats au compte 1068		0.00
<b>Total</b>	<b>4 936 588.15</b>	<b>4 936 588.15</b>

- de dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2021, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire avec reprise des résultats.
- De dire que les résultats du budget 2020 sont inscrits dans le budget 2021 selon les termes suivants.

### Calcul du résultat 2020

#### Réalisations budgétaires totales de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2020 :	+ 24 466 512.14
Excédent 2019 repris en fonctionnement (R002) :	+ 888 190.19
Dépenses de l'exercice 2020 :	- 24 869 486.72
Excédent de fonctionnement 2020 brut :	= 485 215.61

#### Réalisations budgétaires totales de la section d'investissement

Recettes de l'exercice 2020 :	+ 2 437 425.62
Excédent 2019 repris en investissement (R001) :	+ 1 205 774.39
Dépenses de l'exercice 2020 :	- 1 878 888.34
Excédent d'investissement 2020 Total :	= 1 764 311.67
Reports d'investissement à financer nets sur 2021 :	- 138 341.15

#### Inscriptions au BP 2021 :

Au compte de recette d'investissement 1068 :	+ 0.00
Au compte de recette d'investissement 001 :	+ 1 764 311.67
Au compte de recette de fonctionnement 002 :	+ 485 215.61

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à la majorité / 22 pour et 8 abstentions

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 03.02.2021

Michel FAYET,  
Président



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 32  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :  
 Pour : 22  
 Contre : 0  
 Abstentions : 8

Date de convocation : 26/01/2021

Présenté par Le Président (1),  
 A Heyrieux, le 03/02/2021  
 Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Heyrieux, le  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/02/2021, et de la publication le 11/02/2021  
 A Heyrieux, le 03/02/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

